

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

Excusés / Pouvoirs : Jean-Marie PRAYER (pouvoir à Alexandra BUTEL), Amélie MARRIQ (pouvoir à Marie-Paule ROGOU), Cécile LAPEYRE

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

**Objet : Domaine skiable – convention avec Dévoluy Ski
Développement et tarifs 2022/2023**

Considérant la démission du maire le 08/11/2022,

Le Maire est responsable de la sécurité et des secours sur pistes. Dévoluy Ski Développement est chargé pour le compte de la commune, sous l'autorité du Maire, de l'organisation du service public des secours sur les pistes du domaine skiable du Dévoluy. Une convention est signée chaque saison qui détermine le fonctionnement de ce service, la mise en place d'une régie spécifique, les relations entre cette régie et la commune, entre la commune et DSD, et récapitule les tarifs des secours facturés aux clients (ambulances, Hélicoptères de France, SDIS) et le fonctionnement de la régie des secours.

Les tarifs d'intervention proposés pour la saison 2022/2023 sont les suivants :

I	Petite intervention au poste de secours hors évacuation	70 €
I	Secours front de neige : secteur Combillon, D-izy Superdévoluy et Joue du Loup, Cros, Chaumattes	130 €
I	Secours sur domaine skiable	483€
I	Secours Hors-pistes (évacuation barquette ou traineau) : en dehors des pistes balisées (à plus de 40m des balises)	1008 €
	Heure par secouriste mobilisé, tarif de jour	58 €
	Heure par secouriste mobilisé, tarif de nuit	58 € majoré de 125%
	Forfait pour mobilisation de secours hors ouverture des pistes de ski alpin	960 €
	Prise en charge secours skieurs de randonnées sur les itinéraires de ski de randonnée et sur les pistes de ski alpin	460 €
	Prise en charge secours des piétons et raquettes à neige sur les itinéraires à cet effet du domaine skiable alpin	130 €

	En action ponctuelle et secours exceptionnel (avalanche, recherches...)	
2	Coût heure pisteur	58 €
2	Coût heure engin de damage	1001 €
2	Coût heure de Scooter des neiges	231 €
	Transport :	
3	Société Veynes Ambulances : Superdévoluy/Joue du Loup vers cabinet médical station	230€
3	Société Veynes Ambulances : Station vers C.H. Gap	450€
4	Service départemental des sapeurs-pompiers (voir convention)	Coût réel
5	Secours hélicoptérés (Hélicoptères de France) : Coût réel TTC	65.50 €/mn

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention et les tarifs proposés
- **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe, pour le Maire démissionnaire à signer la convention des secours sur pistes entre la Commune du Dévoluy et le gestionnaire du domaine skiable, Dévoluy Ski Développement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05-12-2022 Publié le : 05-12-2022 Notifié le : 05-12-2022

Pour extrait conforme,

Pour le Maire démissionnaire
La 1^{ère} adjointe

Alexandra BUTEL

